



Concours professionnels TSPDD et TSCDD: éléments chiffrés

Le 19 septembre 2013 ont eu lieu les épreuves écrites des concours professionnels de Techniciens Supérieurs Principaux et en Chef du Développement Durable (TSPDD et TSCDD).

Ce concours est ouvert au agents issus du corps de TSDD, justifiant d'au moins un an de service dans le 4ème échelon du 1er grade (TSPDD) ou 2 ans dans le 5ème échelon du 2ème grade (TSCDD).

Les informations diffusées lors de ces concours permettent d'ors et déjà de vous communiquer les éléments chiffrés suivants:

Concours professionnel TSPDD, chiffres par spécialités

	<u>Effectif total</u>	<u>Inscrits</u>	<u>Postes ouverts</u>	<u>Taux postes/effectif</u>	<u>Taux postes/inscrits</u>
Techniques générales	1500*	78	10	2%	12,80%
Exploitation et entretien des infrastructures		147	20		13,60%
Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral	100	38	3	3%	7,90%

** par manque de données, il n'est pas possible de distinguer les ex-CTPE selon leur spécialité, qui diffère selon le poste occupé ou l'expérience professionnelle*

Concours professionnel TSCDD, chiffres par spécialités

	<u>Effectif total</u>	<u>Inscrits</u>	<u>Postes ouverts</u>	<u>Taux postes/effectif</u>	<u>Taux postes/inscrits</u>
Techniques générales	4300	546	69	1,60%	12,60%
Exploitation et entretien des infrastructures	1330	226	38	2,85%	16,81%
Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral	30	26	2	6,66%	7,69%

Si les ex-CAM, reversé dans la spécialité Navigation, semblent bénéficier en première lecture d'une ouverture plus importante (encore que la différence entre 2 et 3% pour les TSPDD prête à sourire), les taux sont en réalité nettement moins bons si l'on prend en compte les chiffres finaux, après inscriptions.

La spécialité maritime présente ainsi un taux de réussite systématiquement inférieur, pouvant aller du simple au double.
Si la volonté de l'administration ne peut pas être mise en cause directement, ce phénomène illustre cependant un phénomène longtemps décrit par le SNPAM-CGT.

Après avoir été longtemps isolé du reste du ministère, tant en terme de promotion, de légalité des régimes de travail que d'égalité de traitement indemnitaire, l'effet NES est détonant.

Nous bénéficions aujourd'hui des mêmes calendriers d'examen professionnels et de concours professionnels que les autres corps B techniques du ministère. Et les agents ne s'y trompent pas: ils se ruent sur ces possibilités de promotion, desquelles ils ont été si longtemps écartés. Comment expliquer sinon un taux d'inscription de 38 et 86% (!!), là où les autres spécialités atteignent au plus 16%?

Le chemin est encore long, comme le prouvent les chiffres de promotion des syndicats des gens de mer dans le corps de TSDD:

- spécialité mer, 1 poste à la promotion : 102 promouvables (0,98 %)
- spécialité générale, 45 postes à la promotion : 1662 promouvables (2,71 %)

Calendrier des examens TSDD:

Concours professionnel TSPDD:

- Dossier RAEP à remettre **avant le 21/11/2013**
- Oraux à partir du 09/12/2013

Concours professionnel TSCDD:

- Dossier RAEP à remettre **avant le 14/11/2013**
- Oraux à partir du 02/12/2013

Examen professionnel de TSPDD

- Dossier RAEP à remettre **avant le 30/09/2013**
- Oraux à partir du 21/10/2013